

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 24 Août 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 Août 2022

Date d'affichage 26 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Daniel BRIAT**, maire.

Présents : **BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, VARNIER Cathie.**

Absents : .

Représentés : **PINOTIE Sylvain par GUILLAUME Louis.**

Monsieur GRUAUX Enzo a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de fonction des élus locaux
N° de délibération : 2022_050

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	9	4	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Conformément aux articles L2123-20 à L2123-24-2 du CGCT,

Vu la délibération 2022-040 du Conseil Municipal en date 10/06/2022 fixant les indemnités de fonctions du maire, des 3 adjoints et de 5 conseillers délégués,

Vu la nomination de Mr Sylvain PINOTIE en tant que 3^e adjoint en remplacement de Mr HUSSON,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 01/09/2022, au Maire, aux 3 Adjoints et aux 4 conseillers délégués des indemnités de fonction.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'allouer une indemnité de fonction aux élus avec effet au 01/09/2022, calculée dans la limite de l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées au maire et ses 3 adjoints.

Soit des indemnités calculées comme ci-dessous :

- Mr le Maire Daniel BRIAT à 48,20% de l'indice brut 1027
- Mr Gérard LEBLANC, adjoint à 16,40% de l'indice brut 1027
- Mme Cathie VARNIER, adjointe, 16,40 % de l'indice brut 1027
- Mr Sylvain PINOTIE, adjoint à 6 % de l'indice brut 1027
- Mme Cynthia COLSON, conseillère municipale déléguée à 6% de l'indice brut 1027
- Mme Sabine BOUQUET, conseillère municipale déléguée à 6% de l'indice brut 1027

- Mme Coralie CAUSIN, conseillère municipale déléguée à 6% de l'indice brut 1027
- Mr Enzo GRUAUX, conseiller municipal délégué à 6% de l'indice brut 1027

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Daniel BRIAT, maire



DANIEL BRIAT
2022.08.26 13:02:27 +0200
Ref:20220826_123202_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Daniel BRIAT